

Fiche de Données de Sécurité

FR-M1K BASE

AkzoNobel

Fiche signalétique du 16/3/2020, révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: FR-M1K BASE

Code commercial: 60100000B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Mastic

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MAPAERO SAS

10, Avenue de la Rijole

09100 PAMBIERS

FRANCE

Tel : +33 (0)5 34 01 34 01 / Fax : +33 (0)5 61 60 23 30

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

PSRA_PAMBIERS@akzonobel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: 0033 145 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions spéciales:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 20% - < 25%	sulfate de baryum	CAS: 7727-43-7 EC: 231-784-4 REACH No.: 01- 2119491274	Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Fiche de Données de Sécurité
FR-M1K BASE

AkzoNobel

		-35		
>= 10% - < 20%	talc	CAS: EC:	14807-96-6 238-877-9	Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).
>= 2.5% - < 5%	Silicon dioxide	CAS: EC: REACH No.:	7631-86-9 231-545-4 01- 2119379499 -16	Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).
>= 2.5% - < 5%	dioxyde de titane	CAS: EC: REACH No.:	13463-67-7 236-675-5 01- 2119489379 -17	Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).
>= 0.5% - < 2.5%	paraffines normales (pétrole), supérieures à C10	CAS: EC: REACH No.:	64771-71-7 265-232-9 01- 2119475608 -26	⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
>= 0.1% - < 0.5%	iron oxide yellow	CAS: REACH No.:	51274-00-1 01- 2119457554 -33	Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)

Mousse

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés:

Eau

Eau pulvérisée ou brouillard d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils d'ordre généraux en matière d'hygiène au travail :

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entre 5 et 35°C en emballages d'origine pleins et fermés.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Fiche de Données de Sécurité

FR-M1K BASE

AkzoNobel

Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

sulfate de baryum - CAS: 7727-43-7

- Type OEL: TWA - TWA(8h): 10 mg/m³

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 5 mg/m³

talc - CAS: 14807-96-6

- Type OEL: MAK-TMW - TWA(8h): 2 mg/m³ - Remarques: AUSTRIA

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 2 mg/m³ - Remarques: Containing no asbestos fibers.
(E,R), A4 - Pulm fibrosis, pulm func

Silicon dioxide - CAS: 7631-86-9

- Type OEL: VME - TWA(8h): 5 mg/m³

- Type OEL: VME - TWA(8h): 10 mg/m³

- Type OEL: AGW - TWA: 4 mg/m³

- Type OEL: MAK-TMW - TWA(8h): 4 mg/m³ - Remarques: AUSTRIA

dioxyde de titane - CAS: 13463-67-7

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 10 mg/m³ - Remarques: A4 - LRT irr

- Type OEL: VME - TWA: 10 mg/m³

- Type OEL: MAK-KZW - STEL(15min): 10 mg/m³ - Remarques: AUSTRIA

- Type OEL: MAK-TMW - TWA(8h): 5 mg/m³ - Remarques: AUSTRIA

- Type OEL: DFG - TWA(8h): 0.3 mg/m³ - STEL(15min): 2.4 mg/m³ - Remarques:

Germany (DFG)

Valeurs limites d'exposition DNEL

Silicon dioxide - CAS: 7631-86-9

Travailleur professionnel: 4 mg/m³ - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 4 mg/m³ - Fréquence: Long terme, effets locaux

dioxyde de titane - CAS: 13463-67-7

Travailleur professionnel: 10 mg/m³

iron oxide yellow - CAS: 51274-00-1

Travailleur professionnel: 10 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long
terme (répétée)

Travailleur professionnel: 3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long
terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

dioxyde de titane - CAS: 13463-67-7

Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 100 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 0.127 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1000 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Protection de la peau:

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Protection des mains:

Fiche de Données de Sécurité

FR-M1K BASE

AkzoNobel

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

Protection respiratoire:

Masques entiers/demis-masques/quarts de masque (DIN EN 136/140).

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 : A2.

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143 : P3.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Il est recommandé d'utiliser tous les moyens disponibles pour prévenir et contrôler l'exposition conformément aux exigences en vigueur.

Utiliser les moyens appropriés pour maintenir les niveaux de poussières en suspension sous les limites d'exposition.

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Pâteux
Odeur:	Caractéristique
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.
Point éclair:	>100 °C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	N.A.
Densité relative:	1.8
Hydrosolubilité:	N.A.
Solubilité dans l'huile :	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	N.A.
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances:	N.A.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

Fiche de Données de Sécurité

FR-M1K BASE

AkzoNobel

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.4. Conditions à éviter

Des flammes et surfaces chaudes
L'accumulation de charges électrostatiques
La chaleur
L'échauffement
Gel

10.5. Matières incompatibles

Acides
Bases
Agents oxydants
Métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des oxydes d'azote
Des oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Silicon dioxide - CAS: 7631-86-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 6000 mg/kg

Test: LC0 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 140-2000 mg/m³ - Durée: 4h

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1350 mg/kg - Durée: 24h

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 9000 mg/kg - Durée: 24h

Test: NOAEL - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1 mg/m³

iron oxide yellow - CAS: 51274-00-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat > 195 g/m³ - Durée: 6h

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat > 195 g/m³ - Durée: 6h

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
sulfate de baryum - CAS: 7727-43-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 Daphnia = 32000 µg/L - Durée h: 48

Silicon dioxide - CAS: 7631-86-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Poissons > 10000 mg/l - Durée h: 96

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 Daphnia > 10000 mg/l - Durée h: 24

iron oxide yellow - CAS: 51274-00-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 Daphnia > 100 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC0 Poissons > 100000 mg/l - Durée h: 96

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative
aux déchets
dangereux) :

08 01 11 * déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres
substances dangereuses

15 01 10 * emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par
de tels résidus

Information supplémentaires sur l'élimination:

Ne pas verser dans les égouts, dans les eaux ou la nature.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de Données de Sécurité

FR-M1K BASE

AkzoNobel

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/699 (ATP 11 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 25.02 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

Fiche de Données de Sécurité

FR-M1K BASE

AkzoNobel

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

Fiche de Données de Sécurité FR-M1K BASE

AkzoNobel

GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.